



Participation de la collectivité

FAITS EN BREF

Chaque jour, environ 150 000 bénévoles sont à l'œuvre au sein du gouvernement fédéral. Quelque 80 000 de ces bénévoles offrent leurs compétences et donnent de leur temps à l'un des organismes du ministère de la Sécurité publique du Canada, incluant le Service correctionnel du Canada (SCC).

ACTIVITÉS BÉNÉVOLES

Le SCC reconnaît et encourage la précieuse contribution que les citoyens, à l'échelle locale, apportent au processus correctionnel grâce au bénévolat. Les bénévoles fournissent un nouveau point de vue au Service et l'aident à rester en contact avec la collectivité et à sensibiliser les gens aux problèmes liés aux établissements et aux bureaux de libération conditionnelle situés dans leur collectivité.

À titre d'organisme du gouvernement fédéral, le SCC a recours à plus de 9 000 bénévoles. Les bénévoles contribuent aux programmes correctionnels et à une variété de programmes en établissement, notamment l'aumônerie, les activités récréatives et culturelles, la formation générale et professionnelle, et les activités sociales.

Les bénévoles aident à combler le fossé qui existe entre la vie en milieu carcéral et le retour vers une société libre. Cela veut aussi dire apporter un soutien aux familles des délinquants incarcérés.

COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS (CCC)

Les comités consultatifs de citoyens (CCC) sont des groupes indépendants composés de citoyens locaux désireux d'accroître la qualité des services correctionnels fédéraux au Canada. La mission des CCC est de contribuer à la sécurité publique en tant qu'observateurs impartiaux des activités quotidiennes, en fournissant des avis et des recommandations sur les services, les politiques et les programmes correctionnels, et en servant d'intermédiaires entre le personnel du SCC, les délinquants et la collectivité.

Selon la politique du SCC, un CCC doit être associé à chaque unité opérationnelle (c.-à-d. établissement fédéral, bureau de libération conditionnelle et centre correctionnel

communautaire). Des membres communautaires de différents milieux professionnels, sociaux, culturels et démographiques travaillent bénévolement au sein de ces comités indépendants. Ils sont nommés pour un mandat de deux ans.

PROGRAMME DE FORUMS COMMUNAUTAIRES

Le programme de forums communautaires facilite la sensibilisation et la participation des collectivités à la justice correctionnelle au niveau local. Pour ce faire, les responsables du programme s'associent à des organismes à but non lucratif partout au pays qui travaillent en collaboration avec leur collectivité pour sensibiliser les gens et établir un réseau de soutien pour les délinquants.

LE SCC REDONNE À LA COLLECTIVITÉ

Partout où se trouve un établissement correctionnel ou un bureau de libération conditionnelle, le SCC fait partie de la collectivité et est un ardent promoteur de l'aide aux autres. On espère que le fait de redonner à la collectivité aidera les délinquants à développer un plus grand sens des responsabilités.

Un excellent exemple d'aide à autrui est un programme où les délinquants remettent en état des bicyclettes et jouets donnés par des centres communautaires locaux. Ces bicyclettes sont ensuite remises à des enfants défavorisés. Plus récemment, des délinquants ont organisé une campagne de financement afin de contribuer à l'aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti.

Il s'agit de deux exemples seulement parmi bien d'autres projets qui donnent l'occasion aux délinquants de montrer qu'ils se soucient du bien-être de nos collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les bénévoles vous diront que travailler au sein du système correctionnel fédéral est une expérience très enrichissante. Si vous désirez devenir bénévole, veuillez communiquer avec le bureau de libération conditionnelle ou l'établissement correctionnel le plus près de chez vous. Pour de plus amples renseignements sur la participation de la collectivité, veuillez consulter le site Web du SCC à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca.

Janvier 2010

